

Résumé des mandats

Congrès annuel de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante Tenu les 28 et 29 avril 2007 au Cégep de Joliette

Ordre du jour

Samedi, 28 avril 2007 à 9h :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

2.0 Caucus procédures et rôle des délégué-e-s

3.0 Présentation du Congrès annuel

4.0 Finances

4.1 États des résultats 2006-2007

4.2 Fonds d'entraide

4.3 Renouvellement du contrat de la permanence

4.4 Prévisions budgétaires 2007-2008

Pause

5.0 Revendications 2007-2008

Dîner

6.0 Plan d'action 2007-2008

6.1 Plénière

Pause

6.2 Délibérante

Souper

Dimanche, 29 avril 2007 à 9h :

7.0 Orientations internes

7.1 Plénière

Pause

7.2 Délibérante

Dîner

8.0 Élections générales

8.1 Conseil exécutif

8.2 Comité à la mobilisation

8.3 Comité femmes

8.4 Comité journal

8.5 Comités de travail

8.6 Secrétaire général-e

Souper

9.0 Dépôt des avis de motion

10.0 Varia

11.0 Levée

Lecture et adoption du procès-verbal

1. L'adoption du procès-verbal du Congrès du 7 avril 2007.

Finances

Fonds d'entraide

1. Que 375 \$ soient attribués à l'AECM et d'inviter les associations mieux nanties à combler la différence.
2. Considérant la politique de gestion du fonds d'entraide, que soit réparti le montant restant, 505 \$ comme suit : 50 % : 252 \$ reporté 2007-2008 50 % : 252 \$ reporté déficit 2006-2007.

Renouvellement du contrat de la permanence

1. Motion de félicitations pour l'excellent travail de Valérie Soly.
2. De modifier au contrat de travail de la permanence les articles suivants :

1. Biffer :

2.2 REPOS

L'employé-e a droit à quinze (15) minutes de repos en matinée et à quinze (15) minutes de repos l'après-midi. Si l'employé-e travaille en surtemps, il ou elle a droit à dix minutes de repos par heure de surtemps travaillé.

2. Ajouter :

2.2 SEMAINE NORMALE DE TRAVAIL

La semaine normale de travail de l'employé-e est de 40 heures de travail.

3. Biffer :

2.3 TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

c) RÈGLE DES 15 MINUTES

Tout travail demandant moins de quinze (15) minutes à l'employé-e n'est pas considéré comme surtemps. Cependant, si le travail demande plus de quinze (15) minutes, il sera considéré comme une demi-heure de temps supplémentaire et rémunéré comme tel.

4. Remplacer :

4.4 TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

Une fois que le total des heures de travail dépasse 30 heures dans une même semaine, le temps supplémentaire est rémunéré de la façon suivante : 31h à 40h : taux régulier, 41h à 50h : taux à 1 et

demi (1 1/2), 51h et plus : taux double.

Par :

4.4 TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

Les heures supplémentaires effectuées par l'employé-e sont rémunérées selon l'une ou l'autre des dispositions suivantes :

- Par le paiement, à taux régulier, des heures supplémentaires;
- Par l'attribution de congés payés équivalents au nombre d'heures supplémentaires effectuées.

Le choix de l'une ou l'autre des dispositions devra faire l'objet d'une entente entre l'employé-e et l'employeur.

Les heures supplémentaires peuvent être cumulées mais devront être rémunérées dans les 12 mois suivants. Dans le cas de la résiliation du contrat ou de la démission de l'employé-e, l'employeur est tenu de verser les heures supplémentaires cumulées en même temps que le dernier versement du salaire.

Le nombre d'heures supplémentaires pouvant être payées à l'employé-e est prévu par l'employeur dans les charges salariales.

5. Remplacer :

5.4 JOURNÉE DE MALADIE

CUMUL DE JOURNÉES DE MALADIE

c) Si l'employé-e ne se prévaut pas du total de ces jours de maladie l'ASSÉ les remet sous forme de vacances ou de paiement avant la fin de l'année fiscale.

Par :

5.4 JOURNÉE DE MALADIE

CUMUL DE JOURNÉES DE MALADIE

c) Si l'employé-e ne se prévaut pas du total de ces jours de maladie l'ASSÉ les remet sous forme de vacances ou de paiement. Les jours peuvent être cumulés, mais devront être rémunérés dans les 12 mois suivants.

6. Remplacer :

6.2 MESURES DISCIPLINAIRES

a) RETARDS

Les retards fréquents de plus de quinze (15) minutes.

Par :

a) RETARDS

Les retards répétés sans justifications valables.

3. Le renouvellement du contrat de permanence à Valérie Soly du 8 juin 2007 au 7 juin 2008.

Prévisions budgétaires 2007-2008

1. Que l'on adopte les prévisions budgétaires 2007-2008, voir annexe 1. De remplacer les postes : « FRAEQ » et « Nouveau Conseil Régional » par un seul poste intitulé « Nouveaux Conseils Régionaux » et de lui attribuer une somme totale de 4 000 \$.

2. Que le contrat été 2007 soit destiné à la recherche. Que le Conseil de Coordination soit mandaté d'en définir les modalités lors de la réunion du 9 mai 2007.

Revendications

1. Que les revendications mises de l'avant dans le cadre d'une campagne de grève générale illimitée soient les mêmes que celles de la campagne « Pour un réinvestissement, pas n'importe comment! » et que soit revendiquée parallèlement l'abolition de la Loi C-43.

2. Que l'ASSÉ revendique que toute négociation entre les gestionnaires de l'État et les délégué-e-s syndicaux soit transparente, publique et démocratique.

Plan d'action 2007-2008

1. Que se tiennent des semaines d'actions régionales rotatives durant la session d'automne 2007 dans le cadre d'une escalade des moyens de pression visant la grève générale illimitée.

2. Que soit intégré au plan d'action le calendrier suivant :

Mai-juin :

- Mobilisation dans les écoles secondaires.
- Camp de formation orienté vers la production de matériel d'information.

3. Que soit intégré au plan d'action le calendrier suivant :

Août-septembre :

- Actions symboliques de mobilisation dès la première journée de la session d'automne 2007
- Camp de formation orienté vers l'organisation de la grève.

4. Que soit intégré au plan d'action le calendrier suivant :

Octobre :

- Assemblées générales de grève.
- Congrès 5-6-7 octobre 2007.

5. Que l'ASSÉ participe aux actions suivantes :

- 8 mars 2008 : Journée internationale des femmes
- 15 mars 2008 : Journée internationale contre la brutalité policière

- 1^{er} mai : Journée internationale des travailleuses et travailleurs.

6. Qu'à partir du moment où la grève est déclenchée, les actions de perturbations économiques et politiques soient privilégiées.

7. Que l'ASSÉ accepte de rencontrer la ministre de l'Éducation, Michèle Courchesne.

8. Que Jonathan Dubuc puisse filmer la rencontre avec la ministre et de diffuser cette rencontre.

9. Que l'ASSÉ invite les syndicats de travailleurs et travailleuses aux études, de chargé-e-s de cours, de professeur-e-s, d'employé-e-s de soutien ainsi que toute autre association à joindre la lutte pour la démocratisation du savoir par l'affirmation de leur appui au projet politique de la gratuité scolaire.

10. Que dès le début de la grève générale illimitée il y ait coordination d'actions locales simultanées, que ces actions soient tenues sur une base régulière et qu'elles visent des cibles stratégiques communes.

11. Qu'une manifestation nationale ait lieu dans la première semaine de grève.

12. Que l'ASSÉ appelle à la grève générale illimitée à l'automne sur la base de la plate-forme « Pour un réinvestissement, pas n'importe comment ! ».

13. Que l'ASSÉ profite de la tribune du Forum social québécois pour mettre de l'avant les revendications de la plate-forme de revendications actuelle et les moyens d'action du syndicalisme de combat.

14. Qu'un Congrès soit tenu en août sur la grève et que les modalités soient définies par le Conseil de Coordination.

Orientations internes

1. Que, pour assurer la cohérence entre les dires de l'ASSÉ et les actions concrètes, l'accès à un service de garde aux parents-étudiants soit accessible lorsque la demande est faite dans toutes les instances de l'ASSÉ.

2. Considérant la grève générale illimitée qui s'en vient, que soient créés 3 comités d'actions redevables au Conseil exécutif :

Alpha : Pour l'organisation des actions festives nationales.

Bêta : Pour l'organisation des actions médianes de désobéissance.

Gamma : Pour l'organisation des actions musclées.

Qu'ils soient invités à nommer une personne responsable de la coordination de leur travail pour assurer un lien privilégié avec le ou la Secrétaire général-e du Conseil de Coordination et le Conseil exécutif.

Que le statut de ces comités soit révisé dans les Congrès ultérieurs.

3. Qu'une réflexion soit dès maintenant entamée pour la structure de l'ASSÉ durant la grève sur :

- Qu'un Congrès se tienne au moins une fois par semaine et idéalement pendant une journée.

- Que le Conseil exécutif élargisse ses structures en fusionnant avec le Conseil de Coordination.

Que les Comités et Conseils aient droit de propositions. Que les Comités redevables au Congrès aient droit de vote.

Que le Conseil de Coordination entame une réflexion sur la structure des Comités pendant la grève, plus particulièrement sur une possible création de comité de négociation et de comité médias. Que les associations étudiantes soient invitées à faire de même.

4. Considérant que l'histoire du mouvement étudiant et de l'ensemble des mouvements sociaux nous prouve que le syndicalisme de combat est la stratégie la plus efficace au sein des mouvements sociaux;

Considérant que l'ASSÉ s'enlignait vers une grève générale illimitée et que l'issue de celle-ci dépend largement de notre capacité à mettre en action les principes du syndicalisme de combat qui elle-même dépend du niveau de consolidation du syndicalisme de combat dans les associations locales;

Considérant qu'il est important de mener la mobilisation, non pas uniquement sur les revendications, mais également sur les moyens d'action à utiliser pour satisfaire ces revendications;

Considérant qu'il y a un énorme travail à faire dans le but de consolider cette pratique dans les associations locales et que ce travail doit être fait préalablement à la grève;

Considérant que la consolidation du syndicalisme de combat dans les associations étudiantes est la meilleure façon de contrer le concertationnisme des fédérations étudiantes qui, par sa logique, contribue à légitimer le saccage actuel du système d'éducation;

Que la campagne de grève de l'ASSÉ soit utilisée afin de mener une mobilisation massive sur le syndicalisme de combat et ses fondements et qu'il y ait du matériel d'information produit en ce sens.

Élections générales

Conseil exécutif

1. Élection de Marie-Eve Ruel, membre du REECJL au poste de Secrétaire aux affaires académiques.
2. Élection de Shanie Morasse, membre de l'AECSL au poste de Secrétaire aux relations internes.
3. Élection de Guillaume Fortin, membre AEMSP Au poste de Secrétaire à la coordination.
4. Élection de Marc-André Faucher, membre RÉÉSUM Au poste de Secrétaire à l'information.
5. Élection de Marianita Hamel, membre AÉCS Au poste de Secrétaire aux relations externes.
6. Élection de Hubert Gendron-Blais, membre AFESH Au poste de Secrétaire aux communications.

Comité à la mobilisation

1. Élection de Jean-Michel Thériault, membre de l'AGEBdB.

2. Élection de Annie Lamalice, membre de l'AECSL.

Comité femmes

1. Élection de Justine Rouse-Lamarre, membre de l'AECSL.

2. Élection de Geneviève Simon, membre de la SoGÉÉCoM.

Comité journal

1. Élection de Chloé Domingue-B., membre de l'AECS.

Comités de travail

1. Élection de Jaouad Laaroussi, membre AECS Au Comité formation

2. Élection de Julie Descheneaux, membre AFESH Au Comité à la recherche et aux affaires académiques.

Varia

1. Motion gros câlin et soleil au praesidium et Valoulou.

2. Motion gros câlin et soleil à Joliette.

3. Motion gros câlin et soleil au Conseil exécutif.

Propositions mises en dépôt

1. Que l'ASSÉ appuie la Coalition Stoppons la réforme.

2. Que dans l'éventualité d'une grève générale illimitée à l'automne 2007, l'ASSÉ ouvre sa structure pour former une coalition qui admettrait toutes les associations étudiantes ayant adopté la plate-forme de revendications adoptée lors du Congrès annuel et les moyens d'action du syndicalisme de combat, dans la perspective de l'établissement d'un mouvement étudiant combatif à long terme.